



**PROCES-VERBAL
DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU VENDREDI 29 MARS 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-neuf mars à dix-neuf heures, le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence du Maire, M. Thierry PERNOD.

Présents : M. Thierry PERNOD, Mme Claude BARRIER BOUR, M. Rémi ROUET, M. Jérôme NEYRON, Mme Michèle SELLIEZ, M. Jacques HUMBERT, M. Jean-Pierre FLEURY, Mme Nicole DERVIN, Mme Laurence BON.

Excusés : M. Etienne BEVAND, M. Bernard REGAD, M. Daniel SAVOYE, Mme Vanessa GARSTKA, Mme Sandra ANCEL, Mme Alexandra GRANDCLEMENT.

Absents : /

Pouvoirs : M. Etienne BEVAND à M. Jérôme NEYRON, Mme Vanessa GARSTKA à M. Thierry PERNOD, Mme Alexandra GRANDCLEMENT à Mme Claude BARRIER BOUR.

Secrétaire de séance : Mme Claude BARRIER BOUR

A l'ordre du jour :

- *Approbation du compte administratif 2023*
- *Approbation du compte de gestion 2023*
- *Affectation du résultat de fonctionnement 2023*
- *Vote des taux d'imposition 2024*
- *Vote du Budget primitif 2024*
- *Programme de coupe en forêt communale – Exercice 2024*
- *Programme des travaux en forêt communale – Demande de subvention – Exercice 2024*
- *Exercice du droit de préemption de la commune – Acquisition de parcelles pour partie boisées*
- *Questions diverses*

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le procès-verbal de la séance du 29 février 2024.

Approbation du compte administratif 2023 – Délibération n°2024-006

Sous la présidence de Monsieur Rémi ROUET, Maire-Adjoint en charge des finances, le Conseil Municipal examine le compte administratif 2023 qui s'établit ainsi :

	SECTION DE FONCTIONNEMENT	SECTION D'INVESTISSEMENT	TOTAL DES SECTIONS
Résultat de clôture 2022	678 768.31	178 610.95	857 379.26

EXERCICE 2023			
Recettes	845 510.99	87 748.84	933 259.83
Dépenses	586 017.50	178 905.79	764 923.29
RESULTAT DE L'EXERCICE	259 493.49	- 91 156.95	168 336.54
RESULTAT DE CLOTURE 2023	938 261.80	87 454.00	1 025 715.80
RAR dépenses	0.00	34 200.00	34 200.00
RAR recettes	0.00	0.00	0.00
RESULTAT GLOBAL DE CLOTURE	938 261.80	53 254.00	991 515.80

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte administratif 2023.

Approbation du compte de gestion 2023 – Délibération n°2024-007

Après s'être fait présenter le budget primitif 2023, les décisions budgétaires modificatives qui s'y rattachent, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, les états des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

après avoir entendu et approuvé le compte administratif 2023,

le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, déclare à l'unanimité que le compte de gestion dressé par Monsieur le receveur pour l'exercice 2023 visé et certifié conforme par l'ordonnateur n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Affectation du résultat de fonctionnement 2023 – Délibération n°2024-008

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2023,

constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent de fonctionnement de 938 261.80 €, le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE	
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	
A- Résultat de l'exercice	259 493.49
B- Résultats antérieurs reportés	678 768.31
C- Résultat à affecter	938 261.80
SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	
D- Solde d'exécution cumulé d'investissement	87 454.00
E- Solde des restes à réaliser d'investissement	-34 200.00
BESOIN DE FINANCEMENT F	0.00
AFFECTATION C	938 261.80
G- Affectation en réserves R1068 en investissement (au minimum couverture du besoin de financement F)	0.00
H- Report en fonctionnement R002	938 261.80

Vote des taux d'imposition 2024 – Délibération n°2024-009

Monsieur le Maire présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.

Pour rappel, le taux de taxe d'habitation qui ne concerne plus que les résidences secondaires et les locaux meublés non affectés à l'habitation principale est à nouveau voté depuis 2023.

Le Conseil Municipal,

Vu les articles 1636 B *sexies* à 1636 B *undecies* et 1639 A du code général des impôts,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de fixer les taux communaux pour l'année 2024 comme suit :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 20.22%
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 19.83%
- Taxe d'habitation : 8.29%

et charge Monsieur le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux accompagné de l'état 1259 complété.

Vote du budget primitif 2024 – Délibération n°2024-010

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'adopter le budget primitif 2024 conformément aux tableaux ci-dessous, au niveau du chapitre pour les sections de fonctionnement et d'investissement, chacune de ces sections étant équilibrée en dépenses et en recettes.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	BUDGET PRIMITIF 2024
011 : Charges à caractère général	452 516.80
012 : Charges de personnel	265 000.00
014 : Atténuation de produits	75 000.00
023 : Virement section d'investissement	710 000.00
042 : Opérations d'ordre	1 960.00
65 : Autres charges de gestion courante	73 060.00
66 : Charges financières	1 500.00
67 : Charges spécifiques	1 000.00
68 : Dotations aux provisions	2 000.00
TOTAL	1 582 036.80
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	BUDGET PRIMITIF 2024
002 : Excédent antérieur reporté	938 261.80
70 : Produits des services	110 775.00
73 : Impôts et taxes	134 000.00
731 : Fiscalité locale	175 000.00
74 : Dotations et participations	209 000.00
75 : Autres produits de gestion courante	15 000.00
TOTAL	1 582 036.80

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	RESTES A REALISER	PROPOSITIONS DU MAIRE	BUDGET PRIMITIF TOTAL 2024
16 : Emprunts dettes assimilées		32 000.00	32 000.00
20 : Immobilisations incorp.		20 000.00	20 000.00
204 : Subv. d'équip. versées		10 000.00	10 000.00
21 : Immobilisations corporelles	34 200.00	207 214.00	241 414.00
23 : Immobilisations en cours		530 000.00	530 000.00
TOTAL	34 200.00	799 214.00	833 414.00
RECETTES D'INVESTISSEMENT	RESTES A REALISER	PROPOSITIONS DU MAIRE	BUDGET PRIMITIF TOTAL 2024
001 : Résultat reporté		87 454.00	87 454.00
021 : Virement section fonct.		710 000.00	710 000.00
040 : Opérations d'ordre		1 960.00	1 960.00
10 : Dotations et réserves		14 000.00	14 000.00
13 : Subventions d'invest.		20 000.00	20 000.00
TOTAL	0.00	833 414.00	833 414.00

Programme de coupe en forêt communale – Exercice 2024

Monsieur le Maire présente le programme de coupe proposé pour l'année 2024 par l'Office National des Forêts en forêt communale relevant du Régime Forestier, pour un total évalué de 2 265 m³ de résineux. Le conseil municipal reste dans l'attente de précisions de la part des services de l'ONF avant toute décision.

Programme des travaux en forêt communale – Demande de subvention – Exercice 2024

Monsieur le Maire présente le programme des travaux forestiers pour 2024. Une décision sera prise lors du prochain conseil municipal, après concertation avec les services de l'ONF.

Exercice du droit de préemption de la commune – Acquisition de parcelles pour partie boisées

Par courrier daté du 29 février 2024, Maître Bénédicte BAUD a informé la commune de la vente de parcelles pour partie boisées. Une des parcelles boisée jouxte une parcelle de même nature appartenant à la commune d'Echallon, lui permettant d'exercer son droit de préemption.

Cependant, il est précisé que la vente porte également sur des parcelles en nature de terre et pré, louées par bail rural à un exploitant agricole.

En conséquence, la commune ne peut valablement étendre son droit de préemption à des parcelles non classées au cadastre en nature de bois et l'article L331-22 du code forestier n'ouvre pas droit à la commune d'exercer un droit de préemption partiel.

Questions diverses

- Urbanisme
Dossiers de demande d'urbanisme en cours d'instruction :
 - Déclaration préalable déposée par M. Romain ESCARNOT : Abri voiture
 - Déclaration préalable déposée par M. Jacques LACOTE : Réfection du toit
- Affouage
La délibération relative à la délivrance des lots d'affouage pour l'année 2024 sera prise lors du prochain conseil municipal.
Concernant l'inscription au bois des anciens, une information sera distribuée dans les boîtes aux lettres des foyers concernés.
- Cimetière communal
Le conseil municipal est informé de l'état des concessions aux nouveau et ancien cimetières. Les nouvelles concessions seront attribuées en tenant compte des critères d'urgence.
- Le Conseil municipal prend connaissance :
 - de l'organisation de la soirée privée dansante du 30 mars. Une information a été transmise aux services de la Sous-Préfecture et à la Brigade de gendarmerie.
 - de la demande d'un locataire pour l'achat d'une parcelle communale. Le conseil municipal donne un avis défavorable à cette demande.
 - d'un courrier de remerciement de l'association GPÉE pour l'installation des deux systèmes de diffusion des écrans dans les salles de réunion de la mairie.
 - d'une réunion avec le Service Local d'Incendie et de Secours d'Echallon le 3 avril et de l'engagement d'un nouveau sapeur-pompier.
 - d'une réunion avec l'Agence d'Ingénierie de l'Ain le 4 avril concernant le projet de réhabilitation de la cure.

Prochaine réunion du Conseil Municipal le jeudi 25 avril 2024 à 19h00.

La séance est levée à 22 heures 00.

Le secrétaire de séance,

Le Maire,

